

N°2023-12-02

SÉANCE DU 19 DÉCEMBRE 2023

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de membres présents : 16

Nombre de suffrages exprimés : 21

Date de convocation : 14 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf décembre à dix-huit heures trente, se sont réunis les membres du Conseil Municipal de la Commune de La Roche de Glun régulièrement convoqué, salle du Conseil à la Mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel GOUNON, Maire.

Etaient présents : Mme BONHOMME Stéphanie, M. DELHAUME Patrick, Mme DUCLAUD Nathalie, Mme FAURE Muriel, M. GIRANTHON Frédéric, M. GOUNON Michel, M. GRANGER Patrick, Mme GUIBERT Frédérique, Mme JULIEN Sandra, M. MARGIRIER David, Mme PLANET Joëlle, Mme PROVO Christiane, M. RIMBERT Charles-Henri, M. STRANGOLINO Patrick, M. VALETTE Olivier, M. ZUCHELLO Serge.

Absents représentés : Mme BAUSSERON Alexandra pouvoir donné à Mme BONHOMME Stéphanie
M. BETTON Richard pouvoir donné à M. ZUCHELLO Serge
M. GOURDOL Bruno pouvoir donné à M. RIMBERT Charles-Henri
Mme HUSSON Yolande pouvoir donné à Mme PROVO Christiane
M. POUYET Jean-Marc pouvoir donné à Mme FAURE Muriel

Absents excusés : Mme FAURE Valérie et M. ROMEGOUX Christophe

Mme BONHOMME Stéphanie a été désignée comme secrétaire de séance.

2023-12-02 / Demande de subventions pour le programme « voirie et développement de voies cyclables et douces »

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Départemental peut apporter un soutien financier aux programmes voirie des communes une fois par mandat.

Le programme « opération d'investissement sur voirie et développement de voies cyclables et douces » proposé par la commune pourrait être le suivant :

- Rue de Crussol : 68 395 € HT
(création de trottoirs et réalisation d'une couche de roulement en enrobé)
- Rue du Stade : 44 150 € HT
(mise en place de chicanes, de plateau traversant et création de bandes cyclables)
- Rue des Teppes Sud : 88 550 € HT
(création d'une voirie avec trottoirs)
- Rue de Romans : 66 540 € HT
(mise en sens unique avec création de trottoirs et de circulation cycliste à contre-sens)
- Place du petit puits : 53 900 € HT
(aménagement de la place avec voirie en sens unique, contre-sens cycliste et création de trottoirs)
- Quai Lavirotte – Rue de la Traille : 33 750 € HT
(aménagement de carrefour des 2 voies en prenant en compte la liaison avec la ViaRhôna et le bassin des Musards, mise en sens unique du quai Lavirotte, espace piéton et liaison cycliste à contre-sens sur le quai)
- Route de Valence : 12 700 € HT
(liaison piétonne et cycliste entre Teppes et Teppes Sud)

**Après en avoir délibéré, par 18 voix POUR
et 3 abstentions (Mme Duclaud et MM Gourdol
et Rimbart), le Conseil Municipal :**

Envoyé en préfecture le 26/12/2023

Reçu en préfecture le 26/12/2023

Publié le 26/12/2023

ID : 026-212602718-20231219-2023_12_02-DE



- **APPROUVE** le montant total de 367 985 € HT du programme « opération d'investissement sur voirie et développement de voies cyclables et douces » présentés ci-dessus
- **SOLLICITE** l'aide financière du Conseil Départemental de la Drôme la plus élevée possible
- **SOLLICITE** la participation financière de tout autre organisme aidant ce type de réalisation

Le Maire,
Michel GOUNON

